



CHARTRE GROUPE SENIOR DU FC STEPHANOIS



Les dirigeants et joueurs du Football Club Stéphanais s'engagent à construire un club dont les valeurs essentielles sont :

- La rigueur et l'engagement.
- L'esprit de famille et la convivialité
- Le respect de chacun.
- La solidarité et la loyauté.
- L'esprit FAIR-PLAY qui doit animer chacun dans la pratique du sport

La présente charte s'applique à tous les joueurs, dirigeants, éducateurs, arbitres....composant l'effectif senior.

Chaque membre du groupe senior s'engage à respecter, aussi bien à l'intérieur du club qu'à l'extérieur du club, un comportement sportif exemplaire afin de véhiculer la meilleure image possible du club.

Art. 1 : Il est mis à disposition de tous les joueurs un calendrier des entraînements ou des compétitions comportant les coordonnées de l'encadrement qui les concerne

Art. 2 : Tout joueur licencié doit se tenir à la disposition du club en acceptant et respectant :

- le calendrier et les horaires des entraînements fixés par les entraîneurs
- le choix fait les entraîneurs pour la composition des équipes
- les contraintes imposées par les compétitions dans lesquelles le club est engagé

Art. 3 : Tout joueur doit honorer les convocations de matchs et en cas d'empêchement en avertir l'entraîneur le plus rapidement possible

Art. 4 : Tout joueur devra au cours de la saison assurer un ou plusieurs tours d'arbitrage auprès de l'école de football et participer au moins à un des tournois organisés par celle-ci durant la saison. En cas d'empêchement le joueur devra pallier à cette absence et en avertir le responsable des arbitres du club au plus vite.

Art. 5 : Lors des rencontres, tout joueur s'interdit de formuler des critiques à l'égard des arbitres, de ses coéquipiers, des joueurs adverses. L'entraîneur est le seul habilité à juger de l'opportunité d'une éventuelle intervention.

Art. 6 : Tout joueur doit respecter les décisions de l'arbitre sans aucune protestation et garder une attitude irréprochable sur et en dehors du terrain.

Art. 7 : Tous joueurs, éducateurs, dirigeants, accompagnateurs...recevant un carton durant un match se verra appliqué le barème de sanctions suivant :

- **Pour un carton jaune :**
 - Carton jaune reçu sur une action de jeu : les frais sont à la charge du club
 - Carton jaune reçu pour contestation envers l'arbitre ou pour mauvais comportement :
 - la 1ère fois on divise en deux les frais à savoir moitié fautif / moitié club
 - S'il y a récurrence, les frais sont entièrement à la charge du fautif
- **Pour un carton blanc :** (sortie du joueur 10 minutes)
 - Tout carton blanc reçu entraînera obligatoirement la présence du fautif le samedi suivant auprès de l'école de football pour arbitrer ou aider à encadrer une équipe
- **Pour un carton rouge :**
 - Carton rouge reçu sur une action de jeu : les frais sont à la charge du club
 - Carton rouge reçu pour tout autre chose (contestation, brutalité ou autre cas en dehors du jeu) : les frais sont entièrement à la charge du fautif.

Art. 8 : Pour chaque carton, les décisionnaires pour savoir s'il s'agit d'un fait de jeu ou non sont **le coach principal de l'équipe ainsi que son adjoint.**

Art. 9 : En cas de contestation du fautif, les personnes décisionnaires devront avertir Brice Chatellier, représentant senior auprès du bureau du FC Stéphanois, qui fera ensuite la relation entre le bureau et le terrain afin de statuer la responsabilité de chacun.

Art. 10 : Si le fautif n'est toujours pas d'accord avec la décision prise, alors la commission de discipline sera convoquée afin de statuer sur le cas concerné.

LE BUREAU DU FC STEPHANOIS

Je soussigné _____

reconnait avoir pris connaissance de la présente charte et m'engage à respecter celle-ci tout au long de la saison à venir.

Fait à

le

Signature